

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.ovh>



Edito:

C'est fait! Voilà, on a tenu la cadence, soixante numéros de la Rive, pour raconter les affaires du village et sans coup férir! Bien sûr quelques retards de livraison comme en ce début d'année au cours duquel beaucoup de tâches associatives ne m'ont pas permis d'assurer une livraison ponctuelle de notre feuille de chroniques... Mais bon, dans l'ensemble, cahin-caha, on a réussi à tenir le pari de commenter pendant tout ce mandat les décisions du Conseil municipal d'Ugny le Gay...

Alors bien sûr, il nous reste encore douze numéros... Mais cette dernière ligne droite sera d'autant plus intéressante que vont bientôt poindre les premières vélléités de candidatures aux élections municipales de 2026...

Nous attendons tout cela avec impatience, et bien sûr nous y mettrons notre grain de sel!

Conseil Municipal du 14 Mars 2025...

Élagage du tilleul.

Madame le Maire expose aux conseillers les devis recus. L'Entreprise MENNECART évalue les travaux d'élagage à 1 032 euros et l'entreprise TAYON à 1 176 euros.

Les conseillers à l'unanimité approuvent le devis de l'entreprise MENNECART pour 1 032 euros TTC.

Délibération pour «panneau pocket».

Madame le Maire explique les caractéristiques de l'application «panneau pocket». Outil d'information locale gratuit pour les utilisateurs par le biais d'un téléphone portable ou d'une tablette.

Madame le Maire envisage une adhésion d'un an soit 180 euros pour la commune. A l'unanimité, les conseillers acceptent l'adhésion annuelle à Panneau Pocket.

Panneau pocket, kézako?... Et bien c'est une application créée par des opérateurs privés pour les institutions publiques (et privées) afin qu'elles puissent envoyer des informations aux gens qui s'y connectent... Par exemple, Madame la Maire pourra envoyer des consignes en cas

de tempête, d'orages ou de toute alerte envoyée par la Préfecture... Elle pourra également informer les habitants sur les évènements du village, et pourquoi pas sur les éventuels rodeurs repérés dans nos campagnes... Mais attention, il faudra alimenter ce moyen d'information, car, comme on le sait, s'il ne se passe rien, les gens auront tôt fait de s'en détourner...

Délibération pour entretien de la commune.

Concernant l'entretien de la commune, (trottoirs enherbés de l'ensemble du village, square Lucie Hénou, place de l'Église, monument aux morts, charmilles, caniveaux et traitement herbicide du cimetière, l'entreprise Eric Mennecart ayant donné entière satisfaction, Madame le Maire a demandé un devis pour 2025. Le montant s'élève à 17 424 euros TTC soit une augmentation de 500 euros.

Monsieur Eric MENNECART augmente sa facture de 30%... Je ne discute pas de la pertinence de la hausse des tarifs de son entreprise... Cependant, je me souviens qu'en 2014, lors des élections municipales, il avait traitée notre secrétaire de Mairie de voleuse parce qu'elle avait augmenté son salaire de 11%... Donc là, je rigole...

La taille des arbres rue Abbott a fait également l'objet d'une entière satisfaction.
A l'unanimité, le conseil accepte le devis de l'entreprise Mennecart pour un montant TTC de 17 424 euros.

Entretien chemins communaux.

Un devis a été demandé à l'entreprise LELONG pour l'entretien des chemins communaux. Il s'élève à 1 560 euros TTC (même montant qu'en 2024).

Mr Coutte demande à ce que le chemin dit «du plan de chêne» soit fait car il n'a pas été fait l'année dernière ni en 2023.

Un courrier sera rédigé en ce sens à l'entreprise LELONG.

A l'unanimité, le conseil accepte le devis de l'entreprise LELONG pour le montant de 1 560 euros.

Débat d'Orientation Budgétaire...

Bien que cela ne soit pas obligatoire mais en raison des baisses annoncées par l'Etat, Mme le Maire a voulu énumérer toutes les dépenses et recettes prévues en 2025.

DOB ou débat d'orientation budgétaire est un bien grand mot pour notre petite commune. Je tenais à faire cette petite mise au point avant le vote du budget car nous sommes dans l'incertitude concernant les dotations de l'Etat. La seule conviction est que ce sera revu la baisse.

Concernant le budget communal 2025, nous devons donc prioriser les travaux: finition des toilettes PMR (Mr Sézille finira les travaux à partir du lundi 24 mars pour une semaine avec la pose du carrelage et la mise en place des WC...). Il reste à régler 5000 euros sur le devis initial et je pense un ajout de 1 000 euros pour les travaux imprévus (plomberie de la cave)... la cuisine dont j'estimerais le montant 20 000 euros (électricité cuisine et WC, plomberie, achat d'un four, d'un lave-vaisselle, d'un évier...). Pour le moment, pas de subvention possible donc tout en charge communale, la démolition des bâtiments et la création d'un nouveau, dont j'estime le montant à 30 000 euros ttc. Plus cher que les devis présentés par Mr Eric Mennecart car il y a quelques manques (portail ou porte pour fermer l'accès créé) et nous ne sommes pas à l'abri d'imprévus. Par contre, sur ce dossier j'ai déposé une demande DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur un taux 50%, la révision de la carte communale délibération prise en novembre 2024 : + de 6 000 euros... En ce qui concerne l'entretien de la commune et les chemins communaux, nous venons de délibérer sur les devis reçus : soit un montant de près de 19 000 euros.

Reste à régler sur 2024 : le changement des ampoules en LED... 7 000 euros
il faut également penser la sécurité avec :

la création de coussins berlinois rue Balignat en 2023 la pose de 2 coussins était estimée 5 726 euros par l'entreprise Empreinte. Pas de réponse du département notre nouvelle demande d'aménagement.

la mise en place de nouveaux panneaux pour les entrées de village genre «roulez doucement, pensez à nous» 4 panneaux soit 746 euros.

Voilà, vous remarquerez que je n'ai parlé que des dépenses. En ce qui concerne les recettes, il y a bien entendu les taxes foncières que nous n'allons pas augmenter, les pylônes et les fameuses dotations de l'état.

Madame la Maire a raison, elle n'a parlé que des dépenses... Et d'ailleurs elle n'a parlé que des dépenses d'investissement... Elle les a chiffrés une par une mais n'a pas exprimé le montant total de ce qu'elle a chiffré: 75 500 euros!... C'est une somme, mais elle n'a dit mot sur la manière de financer cet investissement... Pour financer ceux-ci, Madame La Maire a deux leviers: l'emprunt et l'excédent brut de fonctionnement cumulé, qui est ce que les élus appellent communément (et imparfaitement) leur "bas de laine"...

Quels sont les montants que l'on peut mobiliser sur ces deux sources de financement, quelle est la capacité d'autofinancement de la commune, quels sont ces ratios financiers, et sont-ils rassurants quand on les compare aux ratios des communes de la même strate de population?...

Nous ne le saurons pas...

Vos réactions...

Charles parle de l'état des murs de l'église qui se dégradent fortement dus à l'humidité.

Patricia a relancé Mr Bourlon pour faire jouer la garantie décennale mais aucune réponse de sa part.

Wouaouhh! Madame Ferot veut faire jouer la garantie décennale du chantier école qui a été mis à disposition de la commune par l'agglomération?... Lors des travaux de ce chantier, nous avions évalué le cadeau de la communauté de communes à 50 000 euros de main d'oeuvre! Et Madame l'adjointe au Maire voudrait emm...der l'agglomération parce que Môssieur WATON pleure la misère pour quelques fuites sur les murs???

Et si elle veut faire jouer cette garantie, il faudrait qu'elle se dépêche, car les travaux ayant été effectués en 2014, la garantie décennale, comme son nom l'indique, va bientôt s'éteindre!

Il y aurait également le clocheton au-dessus de la mairie à entretenir. Raymond parle de l'enlever totalement. En ce qui concerne l'état du grenier (des trous dans le plancher), Gilles parle de OSB 18 ou CTBH 22. Pour la carte communale, en raison de diverses informations, nous attendons une réponse de la Préfecture pour clarifier la situation.

Tous les conseillers sont ok pour ne pas augmenter les taxes foncières.

Informations diverses...

Un comptage a lieu actuellement rue Balligant. Mme le Maire regrette l'emplacement pas adéquat pour estimer la vitesse.

Il faudrait réorienter le panneau solaire du feu clignotant et peut-être changer la batterie. Raymond est d'accord pour le faire...

La cave inondée chez Mr Patrisse, la voirie s'est rendue sur place et le nécessaire sera fait pour le débouchage des drains par une machine adéquate.

Fil qui balance rue de la Forge (maison Céline) il s'agirait de la fibre. Quel opérateur?

Heu! Madame la Maire, c'est pas un opérateur qui est propriétaire de la fibre chez nous, c'est "Aisne THD", et quand ça marche pas il faut le signaler sur leur site, voir ci-dessous...



The screenshot shows the Aisne THD website with a dark header. The main content area is titled 'Déclarer un dommage réseau'. Below this, there are three numbered steps: 1. Évaluer la gravité, 2. Indiquer le type d'équipement, and 3. Photos et localisation. A 'Evaluer la gravité' button is located at the bottom right of the steps.